

Avant d'être interrompu de cette façon très inconvenante, je parlais de la forme dans laquelle se présentaient les crédits en 1966-1967 et je signalais qu'il y a cette année d'importantes modifications. Mes honorables vis-à-vis s'opposent énergiquement à toute allusion donnant à entendre que le mot «royal» est l'objet d'un anathème...

Des voix: Règlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors pourquoi n'apparaît-il plus dans les prévisions budgétaires? Quelle raison peut-on invoquer?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est fort possible que le très honorable représentant veuille poser la question de privilège une seconde fois mais, sauf erreur, celle de l'honorable député d'Edmonton-Ouest n'a pas trait au grief dont parle actuellement le chef de l'opposition.

Le très hon. M. Diefenbaker: En toute déférence, monsieur l'Orateur, le député d'Edmonton-Ouest a parlé de la transformation totale qu'ont subie les prévisions budgétaires et j'insiste surtout sur un changement qui a beaucoup d'importance à mes yeux. Pourquoi ce changement, cette modification? Le Parlement est la victime d'une disposition d'esprit du ministre de la Défense nationale qui croit pouvoir fouler aux pieds les droits des députés et leur imposer de force sa façon d'envisager l'unification des forces armées. Toute l'affaire est là.

Il s'agit simplement d'un moyen qui lui permettrait de faire ce qu'il le désire, mais que le Parlement n'a pas encore approuvé. Il nous présente un livre de prévisions budgétaires qui ne s'inspire aucunement des règlements établis pour la préparation des crédits, et le député de Wellington-Sud soutient qu'aucune modification recommandée n'a été adoptée par la Chambre.

Le Parlement doit-il donc devenir un simple pantin entre les mains du ministre? Ce dernier aura-t-il le privilège d'élaborer les crédits comme il l'entend, pour satisfaire son amour-propre? Monsieur l'Orateur, si jamais il y a eu abus de privilège, en voilà certainement un.

L'hon. M. Pickersgill: Ce discours en est certainement un.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le Parlement n'a pas autorisé...

L'hon. M. Pickersgill: Parlons-en, de l'amour-propre. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je m'incline devant ce modèle d'amour-propre là-bas. Il s'agit simplement d'un autre exemple. Le ministre dit que c'est pour aider le Parlement à comprendre, et que suivre la procédure usuelle coûterait de l'argent. Qu'un gouvernement qui doit dépenser 1,220 millions de plus, cette année, s'inquiète des quelques dollars qu'il faudrait affecter pour obtenir un livre de prévisions budgétaires en bonne et due forme, voilà l'argument le plus spécieux qui puisse être formulé. Le ministre de la Défense nationale demande au Parlement d'accepter du fatras à la place des crédits acceptés dans le passé. Il essaie d'anticiper sur ce que fera le Parlement et d'agir à sa guise avant que le Parlement ait exercé son droit de trancher la question en dernier ressort. Nous ne saurions permettre que César fasse la loi au Parlement. (*Applaudissements*)

• (3.30 p.m.)

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je puis faire mes observations à Votre Honneur très brièvement. Si je comprends bien, l'honorable député d'Edmonton-Ouest appuie sa question de privilège sur la prémisse d'après laquelle le budget des dépenses, dans sa forme actuelle, anticipe la décision de la Chambre au sujet du bill sur l'unification. Si c'était le cas, une question de privilège pourrait être motivée. Mais, à mon sens, il n'en est pas ainsi.

Comme l'a signalé le ministre de la Défense, cette façon de présenter le budget des dépenses convient parfaitement, que le bill sur l'unification soit ou non adopté. Voici ce qui se produit. Les crédits ont été groupés sous les différentes fonctions et les commandements établis en vertu de la loi de 1964 et, à mon avis, cette façon de présenter le budget des dépenses constitue une amélioration sur l'ancienne méthode et ce n'est aucunement anticiper notre décision quant à la question de l'unification. En fait, certains membres du comité de la défense, dont j'étais, ont cru que ce serait une façon plus claire et plus satisfaisante de présenter les données à la Chambre. Puisqu'il en est ainsi, je crois que la question de privilège ne se pose pas, que la question posée n'est pas fondée et qu'il n'est pas nécessaire de nous y attarder davantage.

M. l'Orateur: Si le député de Rosthern croit pouvoir faire un apport valable relativement à la question de privilège...

Des voix: Non, non.

M. l'Orateur: ...libre à lui de le faire (*Applaudissements*)